

Si le fédéralisme coopératif n'a jamais fonctionné parfaitement, même dans ses meilleurs moments, nous courons à la catastrophe si nous ne mettons un frein au fédéralisme de confrontation qui a suivi dans ce secteur. Qu'est-il advenu de la réforme constitutionnelle? Dès ses premiers jours, la 28^e législature confirmait la priorité donnée à la réforme constitutionnelle dans le cadre des relations fédérales-provinciales. On n'a tout simplement connu aucun succès dans ce domaine. Nous sommes un pays souverain et indépendant qui n'a toujours pas convenu d'une formule permettant de modifier la constitution. C'est le même premier ministre qu'alors, un spécialiste des questions constitutionnelles. Je ne crois que ce soit trop demander à la présente législature que de s'entendre sur une nouvelle formule ou de modifier au moins la formule actuelle. Le discours du trône n'a cependant fait aucune allusion à ce sujet.

● (1520)

Pendant que les particuliers souffrent davantage d'injustices économiques, les disparités régionales sont aussi marquées qu'en 1967 et les écarts entre les pays du monde n'ont pas diminué. Aux jours glorieux des fêtes du centenaire, nous avions la prétention de contribuer à atténuer les disparités dans le monde, par soif de justice humaine et par moralité, mais aussi par intérêt personnel car nous considérons depuis longtemps ces disparités comme une menace à la paix mondiale. Nous nous étions engagés à affecter à cette fin 1 p. 100 de notre produit national brut, mais nous n'avons pas respecté cet engagement.

M. Sharp: Nous y sommes certainement parvenus.

M. Stanfield: Nous sommes terriblement en retard.

M. Sharp: Nous y sommes parvenus il y a deux ans.

M. Stanfield: Nous sommes tellement en retard. Nous n'avons pas respecté notre engagement à cet égard. La Banque mondiale et d'autres organismes nous ont récemment avertis que les programmes actuels de développement ne suffisaient pas. On nous parle de famine généralisée et de menace de guerre. Au moment, on voit le gouvernement adopter une attitude désinvolte envers la question des œufs qui pourrissent et on entend le ministre de la Justice (M. Lang) rêver d'une politique qui inciterait les éleveurs à nourrir le bétail de céréales, pour pouvoir exporter un produit de plus grande valeur, bien que la même quantité de céréales permettrait certainement de nourrir plus de gens qui ont faim.

Nous avons ensuite entendu dire que, d'après M. Head, nous entrions dans une nouvelle ère d'engagement international qui prend l'allure d'un activisme de gauche. En entendant cela, je me suis tout d'abord demandé où était notre volonté de respecter l'engagement de fournir des vivres et de l'aide, engagement que nous avons pris à l'occasion du centenaire, et ce que nous allions fournir aux pays défavorisés et affamés; sera-ce de la philosophie, de la ferveur révolutionnaire ou des manuels sur la manière de créer et de construire une société juste? Voici ma réaction à cette publicité tapageuse: renonçons à cela au plus tôt et prenons à la Chambre des mesures qui soient plus dignes de la générosité et la serviabilité que recèlent le cœur et l'esprit du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Par la suite, le premier ministre a déclaré que ce n'était là que des contes. Je n'ai jamais considéré M. Head comme maître conteur. Quoi qu'il en soit, j'espérais

L'Adresse—M. Stanfield

que nous recommencerions à respecter nos engagements envers les nations beaucoup moins fortunées que la nôtre. Les allusions à la société juste ont disparu des discours du trône avec la fin de la 28^e législature. Très bien: tout slogan n'a qu'une vie limitée. Mais je m'inquiète, en ce début de la 30^e législature, de ce qu'on n'ait fait aucune mention de questions importantes, fondamentales.

[Français]

Les droits linguistiques constituaient un engagement essentiel pour le gouvernement. Cette préoccupation était clairement énoncée dans le discours du trône en 1968, et récemment encore, dans l'avant-dernier discours du trône; l'engagement du gouvernement à cet égard se lisait comme il suit:

Le gouvernement entend continuer à travailler à la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Une aide supplémentaire sera offerte aux provinces afin que, dans la mesure du possible, les Canadiens puissent faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix; . . .

Toutefois, monsieur l'Orateur, dans le sommaire de la pensée ministérielle qui vient de nous être présenté, la préoccupation relative aux droits linguistiques semble avoir disparu. On pourrait croire que tous les problèmes touchant à cette question sont résolus alors qu'en fait ils ne le sont pas. Le sens de la loi sur les langues officielles, ses buts et sa portée, sont encore grandement incompris, voire rejetés par bon nombre de Canadiens. Cela, parce que le gouvernement n'a pas encore expliqué de façon adéquate cette politique à la grandeur du pays. D'ailleurs ce manquement a été souligné dans le rapport du Commissaire aux langues officielles.

Par surcroît, le bill 22 adopté par l'Assemblée nationale du Québec vient à l'encontre d'un des principes de la politique gouvernementale sur les langues officielles, à savoir que les Canadiens peuvent faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix. Le bill 22 constitue à tout le moins une entrave à la politique du bilinguisme officiel.

[Traduction]

Vu ces circonstances, je dois me demander pourquoi le premier ministre a choisi cette conjoncture parmi toutes les autres pour mettre au rancart le ministre d'État chargé du multiculturalisme; on lui a d'ailleurs posé une question à ce sujet il y a quelques instants. Je l'ai dit à plusieurs reprises: une initiative à l'appui du multiculturalisme aurait dû accompagner la mise en vigueur de la loi sur les langues officielles.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Pareille initiative aurait facilité l'acceptation de la loi et aurait certes atténué, chez les Canadiens d'origine ni britannique ni française, le sentiment d'être traités comme citoyens de deuxième ordre. Le premier ministre semblait s'être converti au multiculturalisme sur le tard lorsqu'il a nommé le ministre d'État. Mais pourquoi l'avoir mis au rancart si tôt après les élections? Des millions de Canadiens n'y verront-ils pas, et à juste titre un exemple d'opportunisme politique cynique? La mésentente est trop facile à susciter, surtout dans un domaine aussi délicat que celui-ci. Quand elle existe, elle doit être expliquée en toute franchise.

Je demande aussi de la franchise et des explications dans un autre domaine important qui avait fait l'objet d'une prise de position au début de la dernière législature mais qu'on a passé sous silence à l'ouverture de la présente. En effet, à part les redevances mentionnées à propos des réserves, il n'est question nulle part dans le discours